

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1

La Corsica Cyclo « GT 20 » est une épreuve cyclo sportive sur la voie publique, organisée sous l'égide de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) sur le parcours du « GT 20 » de Bastia à Bonifacio (591 km). Elle se déroulera du 13 au 16 mai 2021, sur quatre jours (quatre étapes).

Les secteurs RANDO et CHRONOMETRES de chacune des quatre étapes (voir fiche itinéraire) seront pris par un opérateur « Krono Corsica ».

Tout participant y sera systématiquement répertorié quel que soit son ordre, allure et horaire de passage. Une signalétique sur le parcours sera présente (début-fin de chaque secteur chronométré) et ceci sur chaque étape.

Les vélos à assistance électrique (VAE) resteront obligatoirement en mode RANDO sur la totalité de l'épreuve.

Article 2

Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, ainsi que celui général de la FSGT, en accepte les clauses dans leur intégralité, et accepte les risques liés à sa participation, notamment les risques de santé, de chutes et collisions, ainsi que les risques liés au trafic routier et aux conditions atmosphériques.

Article 3

La Corsica Cyclo « GT 20 » est ouverte aux juniors (dans la limite de 120 km de secteur chronométré) ainsi qu'à toutes et tous licenciés de plus de 18 ans révolus le jour de l'épreuve, **à la FSGT (cyclisme) ou auprès d'une autre fédération pratiquant le cyclisme en compétition (FFC, UFOLEP) et les cyclistes licenciés à l'étranger à une fédération cycliste.**

Chaque participant doit faire parvenir la photocopie de sa licence cycliste à l'organisateur avant le 15 Avril 2021 (minuit) : corsicacyclo@orange.fr.

Ne peuvent pas prendre part à l'épreuve :

- Les première et deuxième catégories FFC
- Les doubles licenciés (FFC, FSGT) relevant des catégories ci-dessus y compris pour les doubles licenciés UFOLEP.

Article 4 : Inscriptions

Nous limitons l'épreuve à 250 participants.

Inscription avec règlement en ligne : Krono Corsica à partir du 4 Janvier 2021 sur le site : <https://krono.corsica/>.

Réservation ou renseignements par email : corsicacyclo@orange.fr.

Attention : Une **réservation** ne donne pas lieu à l'attribution d'un dossard, si les inscriptions dépassent les réservations, celles-ci s'annuleront.

Tarif : 130 € avec maillot collector si inscription avant le 15 Avril 2021 minuit.

Dossard : Attribué par Krono Corsica.

Article 5 : Clôture des inscriptions

Celle-ci sera définitive dès que le chiffre des 250 participants est atteint ou au plus tard le 15 Avril 2021 minuit.

Article 6

Les routes sont ouvertes à la circulation publique durant toute la durée de l'épreuve. Participer à une épreuve de masse sur la voie publique implique de se conformer au code de la route et aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux, de n'utiliser que la voie ou partie droite de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité et celles des autres participants en adaptant sa vitesse à la situation présente. Les voitures suiveuses des participants sont interdites sur les parcours sauf pour prévenir un ravitaillement de l'équipe ou du coureur. A l'unique condition que celui-ci s'effectue dans un espace hors circulation et uniquement à l'arrêt pour les deux (coureur et véhicule).

Article 7 : Assurance

Responsabilité civile : L'organisation a souscrit un contrat par l'intermédiaire de l'assureur de la FSGT qui couvre sa Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés à chaque point de contrôle (chronométrage faisant foi).

Dommages corporels, assurance individuelle accident : conformément aux dispositions de l'article L 321-4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, de souscrire, au minimum l'assurance proposée, ou d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.

Dommage matériel et responsabilité : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Article 8 : Assistance

- Interdite par véhicule d'assistance durant les secteurs chronométrés (mise hors course du coureur). Autorisé uniquement à l'arrêt (voir article 6).
- Téléchargement du parcours obligatoire par chaque participant sur son compteur GPS.
- Nécessaire de réparation obligatoire sur chaque vélo pour assurer une assistance mécanique (crevaisson, etc.).
- Un ravitaillement à mi-parcours (fiche itinéraire) sera mis en place par l'organisation.
- Ravitaillement en eau aux différentes fontaines autorisé sous respect du code de la route.

Assistance médicale : Sous la responsabilité de l'organisation.

Article 9 : Contrôles

Signature obligatoire de la feuille d'émargement entre l'heure à 30 minutes avant le départ de chaque étape.

Heure de départ étape :

- Etape 1 Bastia : 11h.
- Etape 2 Patrimonio : 8h30.
- Etape 3 Porto : 9h.
- Etape 4 Ghisoni : 8h30.

Parcours : Balise GPS Krono Corsica suivi en temps réel de chaque participant sur la totalité du parcours. En cas d'irrégularité, mise hors course immédiate.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à la signature de départ, sera déclaré non partant mais pourra repartir le lendemain sans participer aux divers classements restants.

Un minibus suivra le dernier coureur, et servira de voiture balai (délai 20km/h). Un fourgon récupèrera les vélos jusqu'à la fin des étapes.

Article 10 : Matériel et équipement

- **Maillot collector obligatoirement revêtit lors de la première étape.**
- Vélo de route uniquement avec matériel conforme à la réglementation aux épreuves cyclistes sur route et en parfait état.
- Casque et gants obligatoires.
- Système d'hydratation suffisant.
- Guidon de triathlète ou prolongateurs interdits.
- Autres. Sous réserve des commissaires.

Les VAE (Vélos à assistance électrique) sont autorisés :

Conditions :

- Etre clairement identifié par un dossard de couleur rouge (le participant).
- Ne pas participer aux épreuves chronométrées (mode RANDO voir article 1).
- Ne pas aider d'autres concurrents (mis hors course).
- Correspondre à l'article L 317-1 du code de la route modifié le 24 Décembre 2019.
- Vélo de type route uniquement avec batterie sur cadre ou roue arrière (pas de VTC, de VTT), **pneus boyaux type route.**
- Fournir la photocopie descriptive du vélo et une attestation sur l'honneur certifiant l'article L 317-1 modifié (bridage) avant le 15 Avril 2021 minuit.

Attention : Nombre limité de VAE à 20%, soit 50 participants maximum sur 250.

Possibilité de cumuler sur différentes étapes le vélo normal et vélo VAE (sans participer aux différents classements restants).

Exemple : Etapes 1 et 4 sur un VAE et étapes 2 et 3 sur un vélo normal.

Vélo normal : Dossard blanc.

Vélo VAE : Dossard rouge.

Article 11 : Classement récompenses

12 Catégories Hommes / Femmes.

Juniors / 18-25 / 26-30 / 31-35 / 36-40 / 41-45 / 46-50 / 51-55 / 56-60 / 61-65 / 66-70 / 71+.

Seront récompensés :

A chaque étape : Le premier de chaque segment chronométré, le premier du classement général et le premier insulaire du classement général.

Au podium final à Bonifacio :

- Chaque participant quel que soit le nombre d'étapes effectuées (vélo normal ou vélo VAE)
- Les trois premiers de chaque catégorie Homme / Femme (sur les 12 catégories).
- Le vainqueur du classement général final toutes catégories Homme / Femme.
- Le/La premier(e) insulaire du classement général final Homme / Femme.
- Les trois premières équipes* Homme / Femme.
- La première équipe insulaire.
- Le club le plus représenté à Bonifacio (y compris les VAE).

*Les engagements sur Krono Corsica se font individuellement. Au club de remplir le formulaire équipe. Equipe de 4, 5 ou 6 coureurs temps pris sur le quatrième coureur. Condition : tous doivent avoir la licence dans le même club.

Article 12 : Diplôme

Un diplôme personnalisé certifiant de votre participation à la Corsica Cyclo « GT 20 » 2021 vous sera remis à Bonifacio où sera notifié votre temps total du parcours sur les 591 km.

Article 13 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droits ou ayant causes tels que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Article 14 : Opération zéro déchet, respect de l'environnement

Tout participant surpris en train de jeter des déchets dans le milieu naturel risque le déclassement de l'épreuve. Pensez à conserver déchets et emballages en attendant de les jeter sur le lieu prévu à cet effet (ravitaillement, voir fiche itinéraire).

Article 15

Si les circonstances l'exigent, la Corsica Cyclo « GT 20 » se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours (inondations, travaux, éboulements, etc.), la distance à parcourir, de reporter la date (cas de force majeure) ou les horaires de départ des étapes.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou décision préfectorale, l'organisateur est déchargé de tout recours des engagés. Un remboursement de l'engagement sera effectué dans un délai de deux mois (16 Juillet 2021), déduction des frais du maillot (qui vous sera transmis) et des frais de port (Poste).

Si vous souhaitez avoir la possibilité d'annuler pour tout motif (blessure, empêchement professionnel ou personnel...), vous pouvez souscrire à la **garantie annulation** au moment de l'inscription. Toutes les informations concernant cette garantie sont expliquées dans les [conditions de Krono](#) téléchargeables sur la page d'inscription.

Article 16

Le fait de prendre le départ de la première étape (signature de la feuille d'émargement) valide de plein droit l'acceptation des 15 articles ci-dessus pour la durée de l'épreuve (4 étapes).